

# Le cheminot

N° 677 octobre 2015

MENSUEL - 3,00 €

ISSN n° 1164-639X

# retraité

Magazine de la Fédération Générale des Retraités des Chemins de fer de France et d'Outre-mer



**TOURS, LES 20 ET 21 OCTOBRE 2015**

# 30<sup>e</sup> Congrès FGRCF

98  
ANS

FGRCF fondée en 1917  
pour l'information et la défense des pensionnés



## Jacques Pastorello

président fédéral et directeur de la publication

### On nous prend pour des veaux!

**N**ous avons été fort surpris de la publication d'un décret n° 2015-930 du 29 juillet 2015 relatif à « l'égal accès des femmes et des hommes aux instances de gouvernance des organismes nationaux de sécurité sociale ».

Bien entendu, ce texte ne nous a pas laissé passif, même s'il nous a laissé sans voix.

Nous avons d'abord demandé à CPR s'il s'appliquait à la désignation des administrateurs de notre Caisse. Il nous a été répondu que le texte faisait l'objet d'une expertise dont on serait informé des résultats<sup>(1)</sup>.

Sans attendre, nous avons immédiatement saisi le ministère des Affaires sociales, de la Santé et *des droits des femmes* (sic) par lettre du 2 août 2015 publiée en page 6 du présent numéro du *Cheminot retraité*.

Nous avons fait remarquer qu'il fallait peut-être être cohérent dans les intentions et commencer par le commencement. Nous avons fait observer que la fin des discriminations hommes-femmes commençait peut-être par faire tomber quelques discriminations existant dans les textes, par exemple l'exclusion des titulaires d'une pension de réversion – majoritairement des femmes – de participer au scrutin pour la désignation des membres du conseil d'administration de CPR.

Evidemment nous n'avons pas encore obtenu de réponse, mais on vous tiendra informés de la suite de notre intervention.

En attendant, rien n'empêche lesdits bénéficiaires d'une pension de réversion de saisir le ministère ou leurs parlementaires de cette question, sur laquelle on nous « balade » depuis l'origine (2007).

(1) Depuis, nous avons été informés par la Caisse que le texte en question concerne uniquement les organismes du régime général de sécurité sociale. Ça nous évite bien sûr quelques réflexions nouvelles pour la constitution de notre liste pour les futures élections au conseil d'administration de la Caisse, mais légitimement on peut se demander pour quelle raison ce texte ne concernerait pas d'autres régimes ! Peut-être pour continuer à pouvoir exclure du scrutin les titulaires d'une pension de réversion, majoritairement des femmes ! Allez savoir !

## SOMMAIRE

n° 677 octobre 2015

### ■ VIE DES RETRAITÉS

4 Le congrès trisannuel de la FGRCF à Tours les 20 et 21 octobre 2015

6 Bloc-notes

### ■ VIE PRATIQUE

8 La dépendance des personnes âgées, un sujet qui nous concerne tous

13 Vos questions, nos réponses

### ■ SOCIÉTÉ

14 Télémédecine, quand la médecine bénéficie des nouvelles technologies

16 Changement de saison... Surveiller son alimentation est indispensable

### ■ VIE DES SECTIONS

17 Les rendez-vous des sections

### ■ CARNET

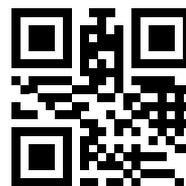
20 Ils nous ont quittés  
Adieux  
Nos centenaires

### ■ JEUX

21 Mots croisés  
Sudoku (*solutions*)

### ■ SNCF INFOS

22 Objectif 2020 : un réseau SNCF totalement rénové



Retrouvez-nous sur [www.fgrcf.fr](http://www.fgrcf.fr) en flashant ce code

**FGRCF ■ DIRECTION – RÉDACTION – ADMINISTRATION** – 59, boulevard de Magenta, 75010 Paris. Site Internet : [www.fgrcf.fr](http://www.fgrcf.fr) • Tél. : 01 40 37 31 21 – Fax : 01 40 37 67 96.  
**Directeur de la publication** : Jacques Pastorello. **Rédactrice en chef** : Marie-Christine Buissart. ■ **CONCEPTION ET RÉALISATION** – EMAPRESS, 20, rue des Petites-Écuries, 75010 Paris. Tél. : 01 80 91 54 20 – Fax : 01 47 70 33 47. • **Chef d'édition**: Olivia Lintot • **Rédacteur-graphiste**: Fabrice Péronin ■ **PUBLICITÉ** – MISTRAL MEDIA 365, rue de Vaugirard, 75015 Paris. Tél. : 01 40 02 99 00 • **Pdg**: Luc Lehéricy • **Directeur commercial**: Vivian Favro • **Directeur de publicité**: Johanne Tallec ■ **IMPRIMERIE** – BLG TOUL (54). ■ CPPAP n° 0417 G 87869. ■ ISSN n° 1164-639X ■ Dépôt légal à parution ■ **ABONNEMENT ANNUEL** – Pour 9 numéros : 26,60 € (bulletin d'abonnement p. 19) – Prix au numéro : 3,00 € – En vente à nos bureaux.

Les publicités des annonceurs n'engagent pas la rédaction. En cas d'insatisfaction, en faire part à la rédaction.